|  |  |
| --- | --- |
| **la**   |  | | --- | | **cgt** |   Dassault Martignas |

**Bonne année…sociale !**

Nous traversons actuellement en France un mouvement social peu commun, mais légitime et déterminé. S’il parait évident que le manque de justice sociale ait été le socle des principales revendications de l’ensemble de ces citoyens, le gouvernement ne peut être désigné comme le seul responsable.

Les entreprises contribuent également à cet appauvrissement.

Nous sommes très nombreux à le constater, notre pouvoir d’achat ne cesse de baisser et les salaires n’augmentent pas suffisamment pour répondre aux problèmes quotidiens des salarié(e)s.

Ce n’est ni un ressenti, ni une question dogmatique, ce sont des faits avérés, chiffres à l’appui.

En effet, selon les estimations de l’INSEE de septembre dernier, les prix à la consommation ont augmenté de 2,2% sur un an. Il s’agit de la plus forte progression enregistrée depuis plus de 6 ans. Il est à noter que ces chiffres ne prennent pas en compte l’augmentation des coûts de l’énergie et des produits frais estimés, aujourd’hui, respectivement à +12% et +11%.

Pire, une étude réalisée par l’observatoire Français des conjonctures économiques (OFCE) et publiée en novembre dernier, souligne que le revenu disponible des français a baissé de 440€ entre 2008 et 2016.

Un paradoxe quand on sait que la France est le 5ème pays producteur de richesses dans le monde.

Alors, où va l’argent de ces richesses créées ?

Le cabinet Proxinvest, qui a publié le 24 octobre dernier son étude annuelle, possède quelques explications. Il nous apprend ainsi que le montant des dividendes versés par les entreprises du CAC40 en 2018 pour l’exercice 2017 s’élève à 57,4 milliards d’€. Sachant que les profits de ces mêmes entreprises avaient atteint 92 milliards d’€, cela signifie que 62,4% de ces profits ont été distribués aux actionnaires.

On comprend mieux qu’avec de telles rentrées d’argent, une société comme TOTAL n’ait pas lésiné à attribuer, en guise de prime « GILETS JAUNES », 1 500 € à l’ensemble de ses 18 000 salarié(e)s français, pour un montant total avoisinant les 30 millions d’€.

Notre Direction Générale a également contribué, assez facilement d’ailleurs, à cet élan de « générosité » citoyenne en distribuant 750 € à un peu plus de 5 000 d’entre nous. Comme quoi, quand elle a la volonté… dommage que ce soit sur recommandations gouvernementales ! Il est évident que les chefs d’entreprise, qui scrutent l’actualité acte après acte, n’aient aucune envie d’un mouvement « Gilets Jaunes » dans leurs établissements. Il manquerait plus que notre PDG ait à justifier de ces 125 000€ de rémunérations mensuelles (source 2016, année pendant laquelle notre PDG s’était vu accordé une augmentation de 13%).

Il est temps de sortir de cette politique qui fait qu’en trente ans, le montant des dividendes a été multiplié par 11 (19 milliards en 1985 pour 213 milliards en 2015). Cette augmentation effrénée occasionne une baisse directe dans l’utilisation des profits d’une société à l’encontre du bien-être de ses salarié(e)s. En effet, il y a trente ans, sur 100 € de salaire, les entreprises versaient 8€ de dividendes alors qu’aujourd’hui elles versent 29€ soit 3,5 fois plus.

Mais les attentes ne sont pas uniquement salariales… La reconnaissance, l’équité, de bonnes conditions de travail etc…, sont des revendications souvent ignorées par nos dirigeants. Une entreprise qui n’offre pas de perspective à ceux qui en produisent les richesses est une entreprise sans avenir.

Cette période de Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) est l’occasion pour nos Directions Générale et Locales, d’entendre ces revendications venues de l’ensemble de son salariat cadres et non cadres, et de faire preuve de plus de justice sociale.

La prochaine réunion des NAO, concernant nos salaires, se déroulera le 29 janvier prochain.

Dans ce contexte social animé, restons mobilisé(e)s et concerné(e)s aussi bien à l’intérieur qu’à l’extérieur de notre établissement.

La CGT vous souhaite une riche année 2019



Martignas, le 24 janvier 2019.